
ASSOCIATION ALOUETTE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2022

Cette année, à nouveau, nous avons proposé de tenir en ligne l'Assemblée Générale d'Association Alouette. Elle a eu lieu le 25 septembre 2022 de 16h30 à 18h30.

Un grand merci à Franck Pithois pour l'organisation technique de ce moment auquel ont participé : Colette Demeure, Bernard et Andrée Descoubes, Bernard Muller, Franck Pithois, Marie-Noëlle Dupuis, Jean Mireux, Hervé Bonnavaud, Nadège Deladeuille et Patrick Ayats-Andres.

C'est toujours un plaisir de faire connaissance avec les parrains/marraines qui ont pu nous rejoindre en ligne.

47 adhérents avaient envoyé leur pouvoir.

Après avoir élu Bernard Descoubes, président de séance, Marie-Noëlle Dupuis, secrétaire et Nadège Deladeuille et Jean Mireux, scrutateurs, l'AG commence avec le

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2021 présenté par Colette Demeure, Présidente d'Association Alouette (voir la présentation sur la page d'accueil du site - pages 3 à 10)

Naturellement, du fait des contraintes sanitaires qui ont été en vigueur une bonne partie de l'année 2021, les activités que nous avons pu mener en France ont été moins nombreuses et n'ont pu reprendre qu'en septembre.

Forum des Associations du Pecq, participation à divers marchés de Noël (Yvelines, Dordogne, Bourgl-la-Reine), vente d'hûîtres dans la Meuse, vente de chocolats organisée par l'antenne de Toulouse, vente de broderies, toutes ces opérations ayant bien sûr pour objectif de faire connaître Association Alouette, trouver de nouveaux parrainages et récolter des fonds. Un grand merci à tous les acteurs qui s'investissent dans ces moments indispensables pour poursuivre l'action d'Association Alouette.

Franck Pithois attire notre attention sur l'opération Vente de Chocolats qui est fructueuse tout en n'étant pas trop compliquée à organiser. Il s'agit de passer sa commande via le site Initiative Saveurs. Cette année, nous enverrons un mail aux adhérents d'Association Alouette pour leur indiquer la marche à suivre afin de passer des commandes de chocolats pour Noël et d'inviter leurs proches à faire de même ! En indiquant que la commande est au nom d'Association Alouette, Initiative Saveurs reverse 25% de la vente à l'association. En 2021, ce sont 1744,30 € qui ont ainsi pu être collectés ! Cette année, Franck n'ayant plus assez de temps disponible pour gérer cette opération, Nadège Deladeuille a accepté de prendre son relais.

LE RAPPORT FINANCIER 2021 est présenté par Bernard Descoubes, Trésorier d'Association Alouette (voir la présentation sur la page d'accueil du site - pages 11 à 22)

En 2021, il y a eu moins d'appels à dons que l'année précédente, année de fortes difficultés pour les familles philippines en raison de l'épidémie de Covid, donc moins de recettes mais plus d'animations.

Les appels à dons ont permis de réaliser les distributions suivantes aux 451 familles : vitamines et multi-vitamines en l'attente des vaccins, colis de secours alimentaires et sanitaires et colis de secours alimentaires améliorés pour Noël.

Après une année 2020 exceptionnelle pour le montant des dons, nous sommes revenus en 2021 au niveau du montant des transferts de 2019.

CD BD

Point sur les parrainages

Le nombre de parrainages est relativement stable.

Cependant, il apparaît que **le montant mensuel des parrainages** est désormais insuffisant pour faire face, aux Philippines, à l'augmentation du coût de la vie, du prix des transports et de la nourriture, que doivent subir les familles pauvres que nous soutenons. Il faut également envisager une augmentation des salaires pour le personnel de l'association aux Philippines.

Nous proposons donc de fixer le montant mensuel du parrainage à 30€ (soit seulement 10,20€ par mois après déduction fiscale de 66%).

Un mandat SEPA sera envoyé aux parrains/marraines, document sur lequel ils pourront valider le montant mensuel de 30€, s'ils sont d'accord pour ajuster leur contribution à l'augmentation du coût de la vie.

Cette augmentation concernera essentiellement les personnes qui ont un seul parrainage.

Celles qui ne peuvent pas accepter cette augmentation, tout simplement, ne renverront pas le mandat SEPA, ainsi, leur prélèvement restera inchangé.

CREATION DE LA NOUVELLE ONG : AWYFI EN 2022

Début février 2022, Lorenzana Arieta, Directrice d'AFPI (Alouette Foundation of the Philippines, Inc.) nous a alertés sur le harcèlement et la maltraitance que subissait le personnel d'AFPI, victime d'un Conseil d'Administration hyper autoritaire et, d'ailleurs, auto-élu depuis plusieurs années. Association Alouette a alors tenté, en vain, d'obtenir la démission du CA d'AFPI qui mettait l'association en danger de rupture.

Devant le refus de changement rencontré, et le personnel étant au bord de la dépression et à la limite de la démission, décision a été prise de suspendre les transferts de fonds vers les Philippines et de fonder une nouvelle association, en remplacement d'AFPI.

Grâce à l'aide efficace d'un avocat philippin, intervenant bénévolement, l'implication d'une ancienne travailleuse sociale d'AFPI et de la Directrice locale, qui ont effectué un travail remarquable, la nouvelle ONG a été officiellement enregistrée par les autorités et a vu le jour le 1er septembre 2022, dans de nouveaux locaux. L'accompagnement des enfants parrainés a ainsi pu reprendre son cours normal, les fonds ayant été envoyés désormais à **AWYFI : Always With You Foundation, Inc.**

Le Conseil d'Administration d'AWYFI est composé de 5 personnes : 3 philippin(e)s, 1 française, la Présidente d'Association Alouette et 1 allemand, le Trésorier de Chance for Growth, ONG allemande partenaire depuis 2008.

Un recours juridique contre le CA d'AFPI a-t-il été envisagé ?

A cette question posée par un participant de l'AG, nous expliquons que l'aspect juridique a été mis d'emblée de côté car, pour des questions de coût et de délais d'intervention de la justice, ce n'était pas immédiatement envisageable : il fallait aller vite pour créer la nouvelle ONG. Mais, pour que justice soit rendue et sachant que, selon les statuts d'AFPI, lors de sa dissolution, la trésorerie restante devra être versée à une autre ONG, en l'occurrence AWYFI, nous pourrions compter sur l'aide de l'avocat philippin pour lancer l'action en justice.

RAPPORT D'ACTIVITE D'AFPI EN 2021

Sur la présentation, les diapositives illustrent :

- Distributions de vitamines
- Opération "Garde-manger" d'Alouette : secours alimentaire
- Colis de Noël
- Aide aux familles touchées par le typhon Rai

CD BD

Le Centre Résidentiel de Palawan pour l'accueil des filles victimes d'abus dans leurs familles

Depuis plusieurs années, l'état du bâtiment du Centre s'était aggravé. Un appel à dons avait été fait en vue de la construction d'un nouveau bâtiment. Mais l'arrivée de l'épidémie de Covid a paralysé tous projets. La question de la propriété du Centre pose également problème car, à l'origine, Bernard Pierquin avait enregistré le titre de propriété au nom de la travailleuse sociale de l'époque, qu'il s'avère difficile de retrouver. Donc, le terrain et le bâtiment du Centre n'appartiennent pas à AFPI. Il ne restait plus que 2 jeunes filles dans le Centre. Comme elles sont étudiantes, il a été décidé de les reloger sur leur lieu d'études et de prendre en charge tous leurs frais.

Le fonctionnement du Centre bénéficiant de 35 parrainages, il est décidé d'en affecter une partie aux 2 étudiantes, après évaluation de leurs besoins, puis de réaffecter le reste à de nouveaux parrainages d'enfants.

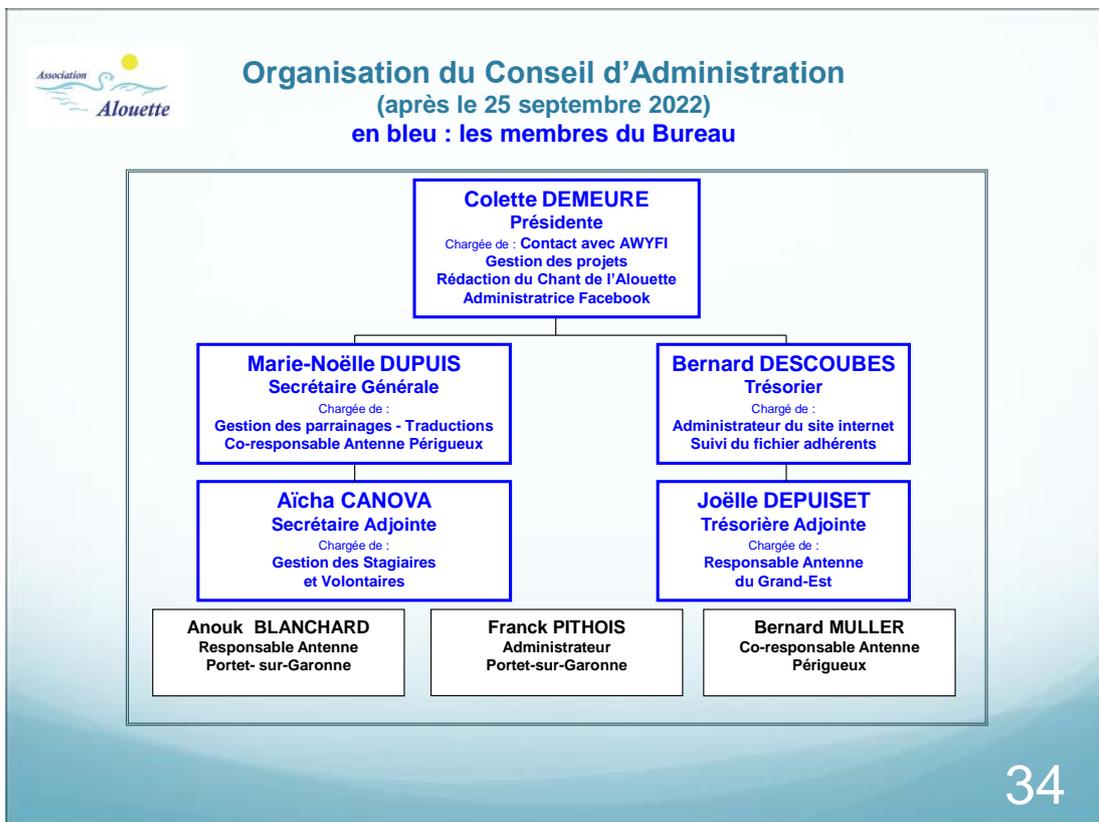
Les fonds prévus pour la construction d'un nouveau bâtiment sont dans la trésorerie d'AFPI qui, lorsqu'elle sera dissoute, devra transférer ces fonds à une autre ONG similaire. Nous exigeons que ce soit AWYFI.

Soumis au vote :

- **Le Rapport Moral et le Rapport Financier sont adoptés à l'unanimité.**
- **Anouk Blanchard, Aïcha Canova, Colette Demeure, Bernard Descoubes et Marie-Noëlle Dupuis sont réélus au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 3 ans.**

REUNION DU CA SUITE A L'AG DU 25 SEPTEMBRE 2022

A la suite de l'Assemblée Générale d'Association Alouette du 25 septembre 2022, le Conseil d'Administration a élu (aux mêmes fonctions que précédemment) :



Suite aux arguments présentés à l'Assemblée Générale, le CA a décidé de fixer à 30 €. le montant mensuel du parrainage, qui sera proposé aux parrains/marraines actuels par l'envoi d'un mandat SEPA à valider.

CD BD

Fin de l'AG à 18h30

Lu et approuvé,
La Présidente



Colette DEMEURE

Lu et approuvé,
Le Trésorier



Bernard DESCOURBES